



PRATICIENS REMPLACANTS : UNE SOLUTION TEMPORAIRE A L'INTERIM MEDICAL

CP 10 03 2015.

L'intérim médical et ses dérivés sont connus depuis le rapport Véran, notamment pour le caractère déstructurant des équipes qui y ont recours.

Ce recours est pourtant la seule solution qu'ont pour l'instant les directions hospitalières, obligées de faire fonctionner leur hôpital dans un contexte démographique médical très défavorable.

Nos organisations affirment depuis plusieurs années que la seule solution à ce problème est de redonner sens à l'attractivité des carrières médicales hospitalières. Nous y travaillons activement dans le cadre de la mission Le Menn, et avons espoir que ces propositions débouchent prochainement.

Toutefois, en attendant que ce déficit d'attractivité soit comblé, il est nécessaire de trouver des solutions temporaires. Nous réclamons donc dans la future Loi de santé la création d'une **position de praticien remplaçant au sein du statut de praticien hospitalier, aux conditions suivantes :**

1. que cette position soit entièrement soumise au **volontariat** de chaque praticien ;
2. que la période soit **limitée dans le temps**, afin de ne pas trop déséquilibrer l'équipe d'où partira le praticien ;
3. que les hôpitaux qui feront appel à ces praticiens voient leur demande analysée via **les ARS et les CRP**, afin de donner une valeur objective aux besoins ;
4. que les conditions soient vraiment **attractives : rémunération, avancée dans la carrière, et avantages en terme de retraite ;**
5. et enfin que ces missions soient **pilotées par le CNG**, meilleur garant de la probité de ces missions.

Nous sommes en discussion avec la DGOS pour que les décrets qui accompagnent cet article du projet de loi de santé sortent au plus vite, dans le respect de ces conditions fortes.

Nous ne pouvons rester inactifs et sans propositions, alors que certains hôpitaux se déstructurent à grande vitesse.

Ces mesures permettront une meilleure fluidité dans le corps des praticiens hospitaliers et contribueront à favoriser les échanges de pratiques et de professionnels entre les hôpitaux publics.